

Pour diffusion immédiate

Also available in English

EN ATTENDANT DES SERINGUES PROPRES EN PRISON ***Des témoignages personnels donnent un visage humain*** ***à la dépendance et à l'usage de drogue dans les prisons du Canada***

TORONTO, le 2 février 2010 — Dans un rapport qui documente les expériences d'un groupe parmi les plus affectés, des personnes qui ont été incarcérées ajoutent leurs voix à celles des experts de plus en plus nombreux qui exhortent le gouvernement à mettre en œuvre des programmes d'échange de seringues dans les prisons du Canada.

Lecture souvent percutante (voir les extraits ci-dessous), la plus récente publication du Réseau juridique canadien VIH/sida, intitulée *Sous la peau*, présente des déclarations sous serment et des témoignages de personnes qui ont connu l'usage de drogue ou le partage de seringues dans des prisons fédérales, aux quatre coins du Canada, et donne un visage humain à ces statistiques saisissantes, longuement connues des administrateurs de systèmes carcéraux :

- la prévalence du VIH et du virus de l'hépatite C (VHC) parmi les personnes incarcérées est de 10 à 20 fois plus élevée que parmi la population générale;
- l'usage de drogue, y compris par injection, est fréquent parmi au moins 11 % des personnes incarcérées, selon le Service correctionnel du Canada (SCC);
- les efforts coûteux du SCC pour prévenir l'usage de drogue ne réduisent pas la propagation d'infections à transmission hématogène comme le VIH et le VHC; et
- la vaste majorité (plus de 90 %) des personnes incarcérées réintègrent éventuellement la communauté, donc les infections contractées et exacerbées en prison peuvent se propager dans la collectivité.

« Les voix de ces femmes et hommes courageux brossent un portrait de la souffrance évitable et d'une discrimination systémique qui sont en contradiction avec les lignes directrices internationales pertinentes ainsi qu'avec la *Charte canadienne des droits et libertés* », affirme Sandra Ka Hon Chu, avocate, analyste principale des politiques au Réseau juridique et auteure du rapport. « Les preuves scientifiques et justifications légales à l'appui de la mise en œuvre des programmes d'échange de seringues en prison sont depuis longtemps établies — notamment dans notre rapport de l'an dernier, *Pour changer net* — mais le gouvernement canadien se refuse encore à mettre en œuvre ce service de santé dont l'efficacité est démontrée », ajoute-t-elle. « Nos législateurs doivent

entendre ces témoignages troublants et répondre à l'urgent appel en faveur de la dignité, de la santé et des droits humains. »

« *Sous la peau* illustre, par des récits personnels, à quel point la prohibition de la drogue est contre-productive », signale Craig Jones, directeur général de la Société John Howard du Canada. « Il prévient les Canadiens que la prohibition de la drogue a des répercussions indues sur la santé publique, qui sont loin d'être confinées aux murs des prisons. »

« Depuis 2006, l'Association médicale canadienne (AMC) recommande au SCC d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer au moins un programme pilote d'échange de seringues dans une de ses prisons », note la D^{re} Anne Doig, présidente de l'AMC. La position de l'AMC fait écho au consensus de nombreux organismes clés du domaine de la santé et des droits humains, comme l'Association médicale de l'Ontario, l'Organisation mondiale de la santé, l'ONUSIDA, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Enquêteur correctionnel du Canada et la Commission canadienne des droits de la personne. De plus, en 2006, un examen des données scientifiques mené par l'Agence de la santé publique du Canada a conclu que les programmes de seringues en prison ont des effets largement positifs sur la santé des personnes incarcérées.

Avant la prorogation du Parlement, le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes étudiait l'approche du SCC à la santé mentale et aux toxicomanies dans les prisons fédérales. Le Réseau juridique allait y témoigner en février pour faire valoir que la provision de matériel d'injection stérile en prison réduirait les risques de préjudices associés à l'injection de drogue, comme la transmission du VIH et du VHC. Dans son nouveau rapport, le Réseau juridique exhorte également le Comité permanent de la santé à examiner cet important enjeu de santé publique et à faire en sorte que ce service de santé éprouvé ne soit plus refusé aux personnes reconnues comme ayant un risque fortement accru d'infection par le VIH et le VHC, en prison.

Les rapports *Sous la peau* et *Pour changer net* sont accessibles via www.aidslaw.ca/lespublications.

Au sujet du Réseau juridique canadien VIH/sida

Le Réseau juridique canadien VIH/sida (www.aidslaw.ca) œuvre à la promotion des droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida ou vulnérables au VIH, au Canada et dans le monde, par ses travaux de recherche, d'analyse juridique et des politiques, d'éducation et de mobilisation communautaire. Le Réseau juridique est l'organisme chef de file au Canada sur les enjeux juridiques et de droits de la personne liés au VIH/sida.

Pour de plus amples renseignements ou pour une entrevue (avec des experts et des personnes citées dans le rapport) :

Gilles Marchildon
Réseau juridique canadien VIH/sida
+1 416 595-1666 (poste 228)
Cellulaire : +1 647 248-2400
gmarchildon@aidslaw.ca

Lucie Boileau
Association médicale canadienne
+1 613 731-8610 (poste 1266)
+1 800 663-7336 (poste 1266)
lucie.boileau@cma.ca

Craig Jones
Société John Howard du Canada
cjones@johnhoward.ca
+1 613 384-6272 (poste 104)
Cellulaire : +1 613 331-1712

Sélection d'extraits de *Sous la peau* :

- « J'ai vu des prisonniers s'injecter de l'héroïne, de la cocaïne et du *speed* avec des seringues fabriquées à partir de stylos ou d'autres objets. La plupart des personnes [qui s'injectaient] partageaient des seringues, en prison. »
- « Dans le système carcéral, il y a tellement de drogues aux alentours et tellement de personnes qui en consomment, qu'il est très difficile d'échapper à l'usage de drogue. »
- « Je dirais qu'environ un tiers de la population de la prison en prenait par injection. C'était facile d'obtenir de la drogue. Une fois la drogue entrée dans la prison, les gardiens ne s'en préoccupaient pas vraiment, parce qu'on était déjà dans la pire situation possible dans notre vie. »
- « J'ai fait des dépressions et, en plus, j'ai eu une blessure à l'épaule pendant ma vingtaine; alors la drogue était une évasion facile. »
- « J'ai commencé à prendre de la drogue pour éviter de réfléchir à la vie. »
- « J'ai vu le prix à payer pour une dépendance. J'ai vu un autre gars perdre son bras gauche à cause d'une seringue malpropre. »
- « J'ai déjà vu une seringue tellement usée que quand je m'injectais avec, ça me déchirait la peau. »

- « J'ai déjà vu six gars partager une seringue sans la nettoyer. »
- « Les maladies ne resteront pas en prison. Nous rentrons tous à la maison. »